

**Etats financiers consolidés
Du Groupe SMALTO**

**Pour l'exercice clos
au 31 mars 2018**

Sommaire

Note 1 PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	10
Note 1.1 Présentation du groupe et historique	10
Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.	11
Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice	11
Note 1.2.2 Evènements postérieurs à la clôture	11
Note 1.3 Soutien aux filiales	11
Note 1.4 Organigramme et périmètre au 31 mars 2018.....	12
Note 1.4.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2018.....	12
Note 1.4.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2018.....	12
Note 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	13
Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2018.....	13
Note 2.1.1 Première consolidation	13
Note 2.1.2 Consolidation	14
Note 2.1.3 Conversion	14
Note 2.2 Ecart d'acquisition.....	14
Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles	15
Note 2.4 Immobilisations financières	16
Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés	16
Note 2.6 Stocks	16
Note 2.7 Dépréciation d'actifs	17
Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements	17
Note 2.9 Impôts différés.....	18
Note 2.10 Provisions	18
Note 2.11 Emprunts	18
Note 2.12 Chiffre d'affaires	18
Note 2.13 Résultat financier.....	18
Note 2.14 Résultat exceptionnel	19
Note 2.15 Résultat par action.....	19
Note 2.16 Crédit Impôt recherche.....	19
Note 2.17 Méthodes préférentielles	19
Note 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN	20
Note 3.1 Immobilisations incorporelles	20
Note 3.2 Immobilisations corporelles	21
Note 3.3 Immobilisations financières	21
Note 3.4 Stocks et en-cours.....	21
Note 3.5 Valeurs mobilières de placements.....	22
Note 3.6 Créances et Dettes	22
Note 3.6.1 Créances	22
Note 3.7 Echéance des créances et des dettes.....	23
Note 3.7.1 Echéances des créances	23
Note 3.7.2 Echéances des dettes	24
Note 3.8 Comptes de régularisation.....	24
Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs	24
Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs.....	25
Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette.....	25
Note 3.10 Capitaux propres	25

Note 3.11 Provisions pour risques et charges	25
Note 3.12 Dettes financières	27
Note 3.13 Impôts différés.....	27
Note 3.13.1 Analyse de la charge d’impôt :.....	27
Note 3.13.2 Analyse des impôts différés consolidés au bilan :.....	28
Note 3.13.3 Preuve d’impôts.....	28
Note 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
Note 4.1 Chiffre d’affaires	29
Note 4.2 Résultat d’exploitation	30
Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d’exploitation	30
Note 4.4 Résultat financier.....	31
Note 4.5 Résultat exceptionnel	31
Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital.....	31
Note 5 EFFECTIF ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS	33
Note 6 LITIGES.....	33
Note 6.1 Litiges fiscaux	33
Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes	33
Note 6.1.2 Francesco Smalto International.....	34
Note 6.2 Autres litiges	35
Note 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN	35
Note 7.1 Engagements donnés	35
Note 7.2 Engagements reçus	35
Note 7.3 Entreprises Liées	36
Note 8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36

Compte de résultat consolidé

(en K€)		31/03/2018	31/03/2017
1) Chiffre d'affaires	Note (4.1)	5 617	8 547
2) Autres produits d'exploitation		2 765	565
3) Achats consommés		-2 682	-5 041
4) Charges de personnel		-3 119	-4 366
5) Autres charges d'exploitation		-5 655	-4 202
6) Impôts et taxes		-114	-190
7) Dotations aux amortissements et provisions	Note (4.3)	-861	-1 863
I - RESULTAT D'EXPLOITATION	Note (4.2)	-4 049	-6 551
1) Produits financiers		63	99
2) Charges financières		-685	-522
II - RESULTAT FINANCIER	Note (4.4)	-622	-424
III - RESULTAT COURANT		-4 671	-6 975
1) Produits exceptionnels		1 569	2 535
2) Charges exceptionnelles		-2 399	-1 650
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note (4.5)	-831	884
Impôts sur les bénéficiaires		0	405
Impôts différés		-18	-483
V - IMPOTS SUR LES RESULTATS		-18	-77
VI - RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		-5 484	-6 013
Amortissement écart d'acquisition			-640
RESULTAT NET (Part du groupe)		-5 484	-6 653
<u>Résultat par action</u>			
	<i>Nombre d'action</i>	21 949 607	21 949 607
	Résultat net par action	-0,250	-0,303
<u>Résultat dilué par action</u>			
	<i>Nombre dilué d'action</i>	79 209 315	79 209 315
	Résultat net dilué par action	-0,065	-0,080

Bilan consolidé

(en K€)

Actif	<i>Note</i>	MONTANTS BRUTS au 31/03/18	AMORT. & PROVISIONS au 31/03/18	MONTANTS Nets au 31/03/18	MONTANTS Nets au 31/03/17
Ecarts d'acquisition	(3.1)			0	0
1) Concessions et brevets		2 254	646	1 608	1 701
2) Droit au bail		8 835	0	8 835	8 835
3) Autres immobilisations incorporelles		3 132	0	3 132	3 132
Immobilisations Incorporelles	(3.1)	14 221	646	13 574	13 667
1) Installations techniques		107	104	3	1
2) Autres immobilisations corporelles		4 462	4 382	80	109
3) Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Immobilisations corporelles	(3.2)	4 569	4 486	83	109
1) Autres immobilisations financières		344	0	344	467
Immobilisations Financières	(3.3)	344	0	344	467
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		19 134	5 133	14 001	14 243
1) Stocks Matières Premières		285	93	192	389
2) Stocks d'encours		0	0	0	33
3) Stocks de pdts interm.& finis		133	15	118	155
4) Stocks de marchandises		2 399	431	1 968	2 249
Stocks et encours	(3.4)	2 817	538	2 278	2 826
Clients et comptes rattachés	(3.6.1)	4 026	2 466	1 560	1 594
Créances clients et comptes rattachés		4 026	2 466	1 560	1 594
1) Créances fiscales et sociales	(3.6.1)	789	0	789	1 061
2) Débiteurs divers	(3.6.1)	435	0	435	1 113
3) Créances fiscales IS	(3.6.1)	485	0	485	485
4) Impôts différés actifs	(3.13)	18	0	18	0
5) Total comptes de régularisation actif	(3.8.1)	387	0	387	230
Autres créances et comptes de régularisation		2 114	0	2 114	2 890
1) Valeurs mobilières de placements		62	55	8	14
2) Disponibilités		417		417	655
Trésorerie	(3.9)	480	55	425	669
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 436	3 059	6 377	7 980
TOTAL ACTIF		28 570	8 192	20 378	22 223

Bilan consolidé

(en K€)

Passif	<i>Note</i>	MONTANTS au 31/03/2018	MONTANTS au 31/03/2017
1) Capital		2 195	2 195
2) Primes sur le capital		19 322	19 322
3) Réserves		-28 882	-20 938
4) Ecart conversion		0	-1 290
CAPITAL ET RESERVES		-7 365	-712
RESULTAT DE L'EXERCICE		-5 484	-6 653
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3.10)	-12 850	-7 365
1) Provisions impôts différés	(3.13)	914	914
2) Provision pour impôts		0	0
3) Provision pour risques & charges	(3.11)	951	859
PROVISIONS		1 865	1 774
1) Emprunts obligataires convertibles	(3.12)	10 000	10 000
2) Autres Dettes financières courantes	(3.12)	2	2
3) Concours bancaires courants	(3.9)	47	272
4) Total Intérêts courus non échus	(3.12)	224	222
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		10 273	10 496
1) Fournisseurs	(3.6.2)	3 880	4 293
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		3 880	4 293
1) Avances et acomptes reçus / com.	(3.6.2)	632	309
2) Dettes fiscales et sociales	(3.6.2)	5 493	4 719
3) Comptes courants		10 911	7 809
4) Dettes diverses	(3.6.2)	141	189
5) Total comptes de régularisation passif	(3.8.2)	35	
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		17 211	13 026
TOTAL DETTES		31 364	27 815
TOTAL PASSIF		20 378	22 223

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En K€)	31/03/2018	31/03/2017
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	-5 484	-6 653
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
Dotations aux Amortissements et provisions	308	1 230
Reprises des Amortissements et provisions	-89	-96
Plus et moins values de cession	-925	-2 500
Impôts différés	-18	-484
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-6 208	-8 503
Variation des frais financiers	2	6
Variation nette exploitation	3 553	1 588
Var° de stock	370	1 228
Var° des Créances d'exploit°	980	1 440
Var° des Dettes d'exploit°	2 203	-1 080
Variation nette hors exploitation	2 669	4 591
Var°des créances hors exploitation	18	215
Var°des dettes hors exploitation	2 773	4 324
Var°des comptes de liaison	0	
Charges et produits constatés d'avance	-122	51
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	6 224	6 184
Flux net de trésorerie généré par l'activité	15	-2 318
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles		
Décaisst / acquisition immos corporelles	-8	2
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	0	2 500
Décaisst / acquisition immos financières	-3	-9
Encaisst / cession immos financières	1	21
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	-25	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-34	2 514
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Encaissements provenant d'obligations détenues par le Groupe		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	0
VARIATION DE TRESORERIE	-19	196
Incidences des variations de taux de change	0	2
TRESORERIE A L'OUVERTURE (1)	397	199
Reclassement de trésorerie		
TRESORERIE A LA CLOTURE (1)	378	397

- (1) La trésorerie est constituée au bilan des postes VMP et disponibilités de l'actif et des concours bancaires au passif.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Postes	Capital social	Primes sur le capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion (1)	Capitaux Propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres consolidés
Valeurs au 31/03/2017	2 195	19 322	-20 939	-6 653	-1 290	-7 365		-7 365
Variation Ecart conversion (1)			-1 290		1 290	0		0
Résultat de l'exercice				-5 484		-5 484		-5 484
Mouvements / réserves conso			-6 653	6 653		0		0
Valeurs au 31/03/2018	2 195	19 322	-28 882	-5 484	0	-12 850		-12 849

(1) Cette ligne inclut les effets de la liquidation de la filiale Suisse sur l'exercice.

Annexe

Groupe SMALTO

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 31 MARS 2018**

**NOTE 1 PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS
POST-CLOTURE**

Note 1.1 Présentation du groupe et historique

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- **La couture** : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.
- **Le prêt-à porter** : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :
 - Ligne 1 « haut de gamme », griffée «Smalto avec un positionnement « tailleur-créateur ».
 - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».
- **Les licences** : SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (2 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1^{ère} consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.

Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquant de l'exercice sont les suivants :

- La mise en liquidation de la société Suisse sur le premier semestre d'activité.
- Le changement de présidence en octobre 2017.
- La mise en place d'une réorganisation complète du groupe.

Note 1.2.2 Evènements postérieurs à la clôture

En mai 2018, la filiale LDC a été cédée pour 1€.

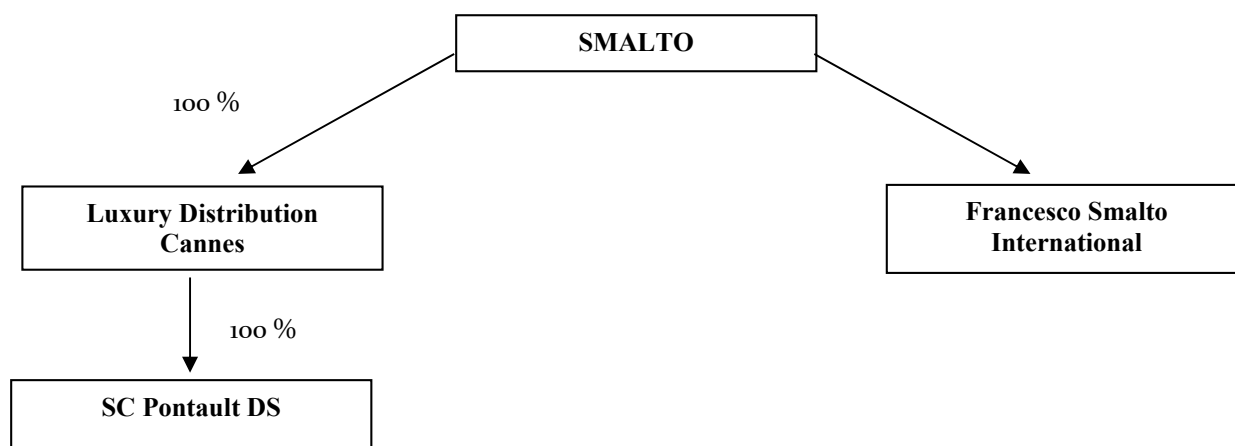
Note 1.3 Soutien aux filiales

Le principal actionnaire s'est engagé à apporter son soutien financier au Groupe et à ne pas demander le remboursement de son compte courant d'ici l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes qui seront clos le 31 mars 2019. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International et de la société Luxury Distribution Cannes en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de ces dernières, s'est engagée à apporter à ces sociétés son soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de ses comptes courants jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2019 et en apportant si nécessaire des fonds complémentaires afin d'assurer la continuité d'exploitation. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, Smalto se réserve le droit de demander le remboursement de ces comptes courants dans que cela mette en péril les sociétés.

Note 1.4 Organigramme et périmètre au 31 mars 2018

Note 1.4.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2018



Note 1.4.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2018

Nom	31 mars 2018				31 mars 2017			
	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts
Smalto	Consolidante				Consolidante			
Francesco Smalto International (FSI)	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Luxury distribution Cannes	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
SC Pontault DS	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl (***)					CE	IG	100	100

(*) CE = Contrôle exclusif

(**) IG = Intégration globale

(***) Liquidée en cours d'exercice

Nom	Forme sociale	N° Siren	Adresse	Pays
Smalto	S.A.	338 189 095	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto International (FSI)	S.A.S.	329 120 794	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Luxury distribution Cannes	S.A.S.	421 600 024	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
SC Pontault DS	S.C.	449 260 595	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	S.A.R.L	CH-660-0185998-5	19 Quai du mont Blanc Genève	Suisse

NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions des règlements CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 et n°2015-07 du 23 novembre 2015 afférents à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de réorganisation de l'activité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2018

Note 2.1.1 Première consolidation

Le Groupe avait choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permettait, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui étaient réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'appliquait à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1^{er} avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe avaient été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date d'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Note 2.1.2 Consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2018, à l'exception de la société « SC Pontault DS » qui clôture ses comptes au 31/12/2017. Cette filiale n'ayant plus d'activité opérationnelle et n'ayant aucun impact significatif sur les comptes du Groupe, il a été décidé d'intégrer ses comptes au 31 décembre 2017.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Note 2.1.3 Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.2 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilée entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur se référer à la note 2.7.

Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entraînerait la constatation d'une provision ;
- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservé par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée ;

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels, brevets, marques et autres droits.

Les frais de développement correspondent aux frais de création de collections comptabilisés directement en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Concessions, brevets	Linéaire	1 à 3 ans
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Note 2.4 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Note 2.6 Stocks

Valeur brute :

Les stocks de matières premières et de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciations :

Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Note 2.7 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Note 2.9 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- Lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Note 2.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Note 2.11 Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique.

Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Note 2.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Note 2.13 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Note 2.14 Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Note 2.15 Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

Note 2.16 Crédit Impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Compte tenu du caractère définitivement acquis du crédit d'impôt recherche indépendamment de la situation fiscale du Groupe, le crédit impôt recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation. A la présente clôture, aucun crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé.

Note 2.17 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- Le retraitement des contrats de location financement,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/18	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes au 31/03/18	Valeurs Nettes au 31/03/17
Ecarts d'acquisition			0	0
Concessions, brevets, licences	2 254	646	1 608	1 701
Droit au bail	8 835		8 835	8 835
Autres actifs incorporels	3 132		3 132	3 132
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 221	646	13 574	13 667

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-17	14 595	928	13 667
Augmentations	0	93	-93
Diminutions	0	0	0
Variation de périmètre	-374	-374	0
Ecart de change	0	0	0
31-mars-18	14 595	1 021	13 574

Au 31 mars 2018, les droits au bail intègrent la boutique rue François 1^{er} pour 8,5 M€ et la boutique cours de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€.

Les boutiques de François 1^{er} et de Bordeaux avaient fait l'objet d'une évaluation en 2015 par un expert immobilier indépendant.

Au 31 mars 2018, la valeur de ces actifs a été estimée sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de réorganisation de l'activité.

Les concessions, brevets et licences s'élèvent à 1,7 M€ dont 1,5 M€, de droit d'exploiter la marque en Chine (amortissable sur 20 ans à partir du 01/04/2017).

Les autres actifs incorporels pour 3, 1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/18	Amortissements	Valeurs Nettes au 31/03/18	Valeurs Nettes au 31/03/17
Installations tech, mat et outillages ind.	107	104	3	1
Autres immobilisations corporelles	4 462	4 382	80	109
Immobilisations en cours				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 569	4 486	83	109

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-17	4 776	4 666	109
Augmentations		34	-34
Diminutions	8		8
Mouvement de périmètre	-220	-220	0
Ecart de change			0
31-mars-18	4 564	4 480	83

Note 3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (186 K€) et FSI (159 K€) dans le cadre des locations immobilières.

Note 3.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours au 31 mars 2018 s'analysent comme suit :

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/18	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/18	Valeurs Nettes au 31/03/17
Matières premières	285	93	192	389
En cours biens			0	33
Produits finis	133	15	118	155
Marchandises	2 399	431	1 968	2 249
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	2 817	538	2 278	2 826

Les stocks en valeur brute s'élèvent à 2 817 K€ au 31 mars 2018 versus 3 724 K€ au 31 mars 2017.

La société FSI détient la totalité du Stock du groupe au 31/03/2018.

Note 3.5 Valeurs mobilières de placements

Le Groupe dispose de titres d'autocontrôle, soit 97 896 titres regroupés acquis au cours moyen de 0,636 € pour une valeur brute totale de 62 K€ et une valeur nette de 7 K€. La dépréciation a été calculée sur la base du taux moyen du mois précédent la clôture. Conformément à leur affectation, ces actions propres ne sont pas éliminées dans les comptes consolidés du Groupe.

Note 3.6 Créances et Dettes

Note 3.6.1 Créances

Les créances s'analysent comme suit au 31 mars 2018 :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/18	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/18	Valeurs Nettes au 31/03/17
Clients	4 026	2 466	1 560	1 594
TOTAL CREANCES CLIENTS	4 026	2 466	1 560	1 594
Créances sociales	12		12	44
Créances fiscales	776		776	1 017
Créances fiscales d'IS	485		485	485
Débiteurs divers	435	5	430	1 113
TOTAL AUTRES CREANCES (*)	1 709	5	1 704	2 660

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés à l'actif (IDA)

Créances clients en K€	Valeurs Bruts	Dépréciations	Valeurs nettes
au 31/03/2017	6 122	4 528	1 594
au 31/03/2018	4 026	2 466	1 560
Variation	2 096	2 062	34

Les créances fiscales d'IS sont constituées du Carry Back de la société Baronet (364 K€) société ayant fait l'objet d'une TUP en 2008 au profit de FSI, et de crédits d'impôt recherche (200 K€). Quant aux créances fiscales, elles sont constituées de TVA et de CICE.

Note 3.6.2 Dettes

(En K€)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17
Fournisseurs et comptes rattachés	3 880	4 293
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	3 880	4 293
Avances et acomptes reçus	632	309
Dettes sociales	1 110	1 192
Dettes fiscales	4 383	3 527
Comptes courants créditeurs	10 911	7 809
Dettes diverses	141	189
TOTAL AUTRES DETTES (*)	17 176	13 026

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés au passif (IDP)

Les dettes fiscales sont constituées de TVA, CET et diverses taxes et redressements fiscaux provisionnés. Le compte courant concerne la société Cadanor SA.

Note 3.7 Echéance des créances et des dettes

Note 3.7.1 Echéances des créances

Ventilation des créances selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2018
Clients	1 560	2 466		4 026
TOTAL CREANCES CLIENTS (BRUT)	1 560	2 466		4 026
Créances sociales	12			12
Créances fiscales	777			777
Créances fiscales d'IS		485		485
Débiteurs divers	430	5		435
TOTAL AUTRES CREANCES (BRUT)	1 219	490		1 709

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2017
Clients	3 555	2 567		6 122
TOTAL CREANCES CLIENTS (BRUT)	3 555	2 567		6 122
Créances sociales	44			44
Créances fiscales	1 017			1 017
Créances fiscales d'IS		485		485
Débiteurs divers	1 118			1 118
TOTAL AUTRES CREANCES (BRUT)	2 180	485		2 665

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés actifs (IDA)

La créance de carry-back est à plus d'un an car elle a fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale.

Note 3.7.2 Echéances des dettes

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	3 880			3 880
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	3 880			3 880
Avances et acomptes reçus	632			632
Dettes sociales	1 110			1 110
Dettes fiscales	2 654	1 728		4 382
Comptes courants créditeurs		10 911		0
Dettes diverses	141			141
TOTAL AUTRES DETTES (*)	4 537	12 639		17 176

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	4 293			4 293
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	4 293			4 293
Avances et acomptes reçus	309			309
Dettes sociales	1 192			1 192
Dettes fiscales	3 527			3 527
Comptes courants créditeurs	7 809			7 809
Dettes diverses	189			189
TOTAL AUTRES DETTES (*)	13 026			13 026

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés passifs (IDP)

Note 3.8 Comptes de régularisation

Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs

Au 31 mars 2018, les charges constatées d'avance se présentent ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17
ACTIF		
Charges constatées d'avance	387	230
TOTAL Comptes de régularisation actif	387	230

Les charges constatées d'avances sont des charges d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs

Au 31 mars 2018, les produits constatés d'avance ressortent à :

(En K€)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17
PASSIF		
Produits constatés d'avance	35	
TOTAL Comptes de régularisation passif	35	0

Les produits constatés d'avances sont des produits d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette

Au 31 mars 2018, la trésorerie nette se présente ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17
Valeurs mobilières de placement	8	14
Disponibilités	417	655
Concours bancaires courants (1)	-47	-272
TOTAL Trésorerie nette	378	397

(1) Moyens de paiements émis non débités, la Société ne disposant plus de facilités de caisse.

Note 3.10 Capitaux propres

Au 31 mars 2018, le capital social se présente ainsi (en milliers d'euro) :

	31/03/2018
Capital social	2 195
Nombre d'actions	21 947 607
Valeur nominale (regroupement)	0,10

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2018 se trouve avec les états financiers.

Note 3.11 Provisions pour risques et charges

(En Keuros)	Solde au 31/03/2017	Augmen- tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Solde au 31/03/2018
Prov. autres risques	556	116	-18	-71	584
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	304	64		0	368
TOTAL Provisions pour risques et charges	860	180	-18	-71	951

Les « provisions autres risques » sont essentiellement relatives aux risques prud'homaux, à des litiges commerciaux avec des fournisseurs et à un litige avec un ancien bailleur.

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en note 6.

Les indemnités de départ à la retraite évaluées au 31 mars 2018 sont d'un montant de 368 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite. Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne ;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans ;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale) ;
- Taux d'actualisation à 1,37% (OAT 10 ans + prime de risque 0,25%) ;
Table de mortalité année INSEE TD-TV 13-15;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrée dans les comptes consolidés.

Note 3.12 Dettes financières

(En K€)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17
Emprunts obligataires convertibles (1)	10 000	10 000
Dettes financières diverses	2	2
Total Intérêts courus non échus	224	222
Concours bancaires courants	47	272
TOTAL Emprunts et dettes financières	10 273	10 496

Variations	Valeurs Brutes
31-mars-17	10 496
Augmentations	2
Diminutions	-225
Variations de périmètre et écarts de change	
31-mars-18	10 273

(En K€)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires convertibles	0	10 000		10 000
Dettes financières diverses	2			2
Total Intérêts courus non échus	224			224
Concours bancaires courants	47			47
TOTAL Emprunts et dettes financières	273	10 000		10 273

Note 3.13 Impôts différés

Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt :

(en K€)	31/03/2018	31/03/2017
Impôt courant	0	405
Impôts différés	-18	-483
Charge effective d'impôt	-18	-77

Note 3.13.2 Analyse des impôts différés consolidés au bilan :

En K€	31/03/2018	31/03/2017
Deficits reportables activés	1 100	1 100
Marge en stock	-	-
Provision pour indemnité de départ	102	84
Différences temporaires	4	4
Réévaluation actif incorporels	- 2 102	- 2 102
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	- 896	- 914
Impôts différés actifs	18	-
Impôts différés passifs	- 914	- 914
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	- 896	- 914

Les déficits reportables non activés s'élèvent 32 281 K€ pour la France. Les déficits de la filiale suisse sont perdus compte tenu de sa liquidation prononcée le 3 août 2017.

La société considère que les impôts différés actifs ont une échéance liée au dénouement de la réévaluation des actifs incorporels.

Note 3.13.3 Preuve d'impôts

En K€	BASE AU 31/03/2018	BASE AU 31/03/2017
Résultat net avant amortissement écart d'acquisition	-5 484	-6 013
Charge d'impôt effective	-18	-77
Résultat avant impôts avant amortissement écart d'acquisition	-5 502	-6 090
Taux d'imposition	33%	33%
Impôt théorique	1 834	2 030
Différence taux imposition	812	3
Crédit impôt recherche	22	-79
Déficits reportables de l'exercice non activés	-3 091	-2 259
Déficits reportables utilisés non activés à l'ouverture	1 024	334
Différences permanente	-582	49
Autres	-1	-1
Charge d'impôt effective	18	77
Taux d'impôt effectif	0%	-1%

NOTE 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 4.1 Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 4 magasins en propre (François 1er, Bordeaux, Cannes et Genève),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

L'analyse du chiffre d'affaires est la suivante :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17	Evolution en %
1) Négoce	827	2 178	-62%
2) Retail	3 171	4 295	-26%
3) Couture	1 460	1 953	-25%
4) Autre	159	121	31%
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	5 617	8 547	-34%

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 34 %.

L'activité négoce est en net recul par rapport à l'exercice précédent. En effet nous opérons sur uniquement un seul marché et la plupart de nos clients n'ont pas renouvelé de commandes, ou bien avec des commandes moyennes bien plus faibles. On observe ainsi une baisse du CA de 62% passant de 2 178K€ à 827 K€.

Le chiffre d'affaires retail présente une baisse annuelle de 26% par rapport à l'exercice 2016 – 2017, soit une diminution de 1 124K€. Cette baisse est ventilée entre une baisse du CA de 14% pour la boutique de François 1er et de 22% pour la boutique de Bordeaux et une perte de 575 k€ de chiffres d'affaires des boutiques de Genève et de Cannes.

La Couture présente une baisse du chiffre d'affaires de 25% par rapport à l'exercice antérieur. Le chiffre d'affaires est en diminution de 494 K€, passant de 1 954K€ à 1 460K€. Cette baisse est notamment liée à des commandes non renouvelées de clients étrangers.

Les produits liés aux licences ont baissé de 100%, de 88 K€ à 0 € en raison de l'arrêt de l'ensemble des licences, cependant des actions sont mises en place pour relancées ses activités sur l'exercice suivant.

Note 4.2 Résultat d'exploitation

(en K€)	Valeurs au 31/03/2018	Valeurs au 31/03/2017
1) Ventes de marchandises	3 889	6 446
2) Ventes de produits	1 559	1 954
4) Ventes de services	169	147
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	5 617	8 547
1) Production stockée	-170	151
3) Subventions		
4) Reprises amortissements et provisions	2 879	227
5) Autres produits d'exploitation (dont transferts de charges)	56	186
II - TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	8 382	9 111
1) Achats de marchandises	-1 939	-3 346
2) Achats de matières	-286	-366
3) Variation de stocks	-457	-1 015
4) Achats de sous-traitance	-191	-212
5) Achats non stockés, Matériel et Fournit.	-68	-103
III - ACHATS	-2 941	-5 041
1) Autres achats et charges externes	-1 374	-1 953
2) Impots et taxes	-114	-190
3) Charges de personnel	-3 119	-4 366
4) Dotation aux amortiss. et provisions	-861	-1 863
5) Autres charges d'exploitation (*)	-2 416	-192
6) Autres services extérieurs	-1 605	-2 057
IV - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-12 430	-15 663
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 049	-6 551

(*) inclut notamment 2,3 M€ de pertes sur créances irrécouvrables

Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation

(En K€)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17
Total dotation aux amortissements	127	98
Total dotation aux provisions (1)	734	1 765
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORT & PROV	861	1 863
Total des reprises sur immos		
Total des reprises de provisions (2)	2 879	227
TOTAL DES REPRISES DE PROV ET AMORT	2 879	227
Total	-2 018	1 636

(1) dont dotations pour dépréciation des stocks (363 K€), dépréciations des clients (201 K€)

(2) dont reprise pour dépréciation des stocks (620 K€), dépréciations des clients (2170 K€)

Note 4.4 Résultat financier

(En K€)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17
Gains de change		96
Intérêts et autres produits financiers	63	
Reprise sur provision financière		3
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	63	99
Dotation aux prov. & amort. financiers	-4	
Intérêts et charges financiers (1)	-664	-435
Pertes de change	-16	-87
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-685	-522
RESULTAT FINANCIER	-622	-424

(1) comprenant le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles qui s'élève à 300 K€ en 2018 et 2017.

Note 4.5 Résultat exceptionnel

(En K€)	Valeurs au 31/03/18	Valeurs au 31/03/17
Produits de cession d'immo. Incorporelles (1)		2 500
Produits de cession de filiales (1)	925	
Autres produits exceptionnels (2)	644	35
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 569	2 535
Charges sur opération de gestion (3)	-2 038	-1 205
Autres charges exceptionnelles (2)	-350	-37
Dotations amortissements et provisions except.	-11	-409
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-2 399	-1 651
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-830	884

(1) Sur l'exercice 2018, ce poste correspond à la plus-value de déconsolidation de la filiale Suisse. Pour rappel, au cours de l'exercice 2017, le résultat exceptionnel avait été impacté du Prix de cession du droit au bail de Luxury Distribution Cannes,

(2) Correspondent à des charges et des produits sur exercices antérieurs relatifs à des créances clients et des fournisseurs prescrites,

(3) Incluent des amendes fiscales et rappel d'impôts à hauteur de 1 955k€.

Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;

De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;

D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 949 607,
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 593 188 (en tenant compte de 1 618 060 BSA déjà exercés à fin mars 2018) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 79 209 315 actions.

Le résultat net consolidé recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 5 484 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 300 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de - 5184 K€.

Le résultat consolidé par action dilué s'élève donc à environ - 0,065 euro pour 79 209 315 actions.

NOTE 5 EFFECTIF ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- A périmètre constant, l'évolution de l'effectif moyen du Groupe s'analyse comme suit :

Entités	31/03/2018	31/03/2017
Smalto	0	0
FSI	54	66
Luxury Distribution Cannes	0	2
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	0	1
SC Pontault DS	0	0
Effectif moyen groupe	54	69

La société INGENIERIE représentée par M. Patrick ENGLER (Administrateur de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. Au titre de ce contrat, la société INGENIERIE a facturé 55 K€ HT au cours de l'exercice.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

NOTE 6 LITIGES

Note 6.1 Litiges fiscaux

Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes

La Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 mars 2006. Suite à ce contrôle l'administration fiscale a émis, les 21 décembre 2016 et 16 mai 2007, deux propositions de rectification qui ont conduit à trois catégories de rectifications.

Le sujet majeur de redressement est une insuffisance de marge réalisée par la Société. L'administration fiscale a appliqué une amende (100%) sur la marge insuffisante réalisée avec les clients de la boutique, considérant que ceux-ci ont bénéficié d'une distribution de dividende sans qu'ils soient nominativement désignés.

L'administration fiscale a émis des avis de mise en recouvrement en matière d'impôt sur les sociétés (amende) pour 1 694 K€ et en matière de TVA (droits, intérêts et majoration) pour un montant de 398 K€.

En octobre 2013, la société a obtenu des dégrèvements de 255 K€ en matière d'impôts sur les sociétés et de 5,5 K€ de TVA.

Suite à l'audience du 23 juin 2016, le Tribunal Administratif de Nice a rendu un jugement en date du 31 août 2016 par lequel il a confirmé le dégrèvement de 255 K€ en matière d'impôt sur les sociétés et de 5,5K€ sur les rappels de TVA. Il décharge également la Société de la majoration exclusive de bonne foi de 40 % sur le rappel de TVA de 10 K€ et à concurrence de 51 K€ sur l'amende pour distribution occulte.

La requête présentée a en revanche été rejetée pour ce qui concerne le solde des amendes et impositions mises à la charge de la société.

Une requête introductive d'instance a été présentée devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille le 27 octobre 2016. L'administration a présenté son mémoire en défense en date du 10 mars 2017. Le 22 septembre 2017, la Société a déposé son mémoire de réplique afin de maintenir sa contestation. La décision de la cour devrait être rendue courant 2018.

Sur la base des premiers dégrèvements déjà obtenus, la Société, assistée du cabinet CMS BUREAU FRANCIS LEFEVRE, poursuit les procédures contentieuses. Au vu de la notification reçue de l'administration la provision pour litige fiscal a été comptabilisée pour 1 568K€.

Note 6.1.2 Francesco Smalto International

La société BARONET a fait l'objet d'une vérification de comptabilité couvrant la période du 1er février 2001 au 30 avril 2005. Suite à cette vérification une proposition de rectification adressée le 22 décembre 2005 à la Société. La proposition de rectification porte principalement sur la déductibilité de certaines charges intragroupe ainsi qu'une contestation de l'application régime mère-fille. Le montant des impositions supplémentaires (droits, majorations et intérêts) mises à la charge de la société s'élève à 1 248 K€. Cette proposition de rectification comprenait par ailleurs un redressement de TVA pour un montant en droits et intérêts de 595 K€.

Cette société a été absorbée suite à une Transmission Universelle de Patrimoine par la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL suite à l'assemblée générale du 31 mars 2008.

Cette proposition de rectification a été contestée. Le Tribunal Administratif de Paris a rendu deux jugements défavorables le 26 janvier 2011. Il a été formé appel de ces deux décisions en date du 24 mars 2011 devant la Cour d'Appel Administrative. Cette dernière a rejeté les deux requêtes par des arrêts des 24 janvier 2013 et 24 octobre 2013. Ces décisions ont été contestées devant le Conseil d'Etat.

Le 27 juillet 2015, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi. La Société a saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le 19 février 2016 pour poursuivre la contestation des rappels à concurrence des impositions résultant de la remise en cause du régime des sociétés mères et filiales. Cependant en mai 2016, La Cour a déclaré la requête irrecevable.

Compte tenu de deux dégrèvements accordés par l'administration fiscale en date du 15 mai 2008 et du 24 mars 2014, la totalité des redressements de TVA a été abandonnée soit 595 K€, notamment au sujet des refacturations intragroupe qui ont pu être justifiées.

Par conséquent, les impositions supplémentaires, majorations et intérêts de retard avaient été comptabilisés en charge pour un montant total de 1 248 K€ au 31 mars 2016.

Au 31 mars 2017, les intérêts de retard ont été actualisés : une charge complémentaire de 645 K€ a été comptabilisée.

Au 31 mars 2018, les intérêts de retard ont été actualisés : une charge complémentaire de 41 K€ a été comptabilisée.

Note 6.2 Autres litiges

Note 6.2.1.1 Révocation d'un administrateur Smalto

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par le Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de Commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant. L'ancien mandataire a fait appel de la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 26 juin 2015 qui a condamné Smalto à lui payer 40 000 euros à titre de dommages-intérêts. Le délibéré, initialement fixé au 20 octobre 2016 et rendu le 27 octobre 2017, a confirmé le jugement du 26 octobre 2015 et condamné Smalto à verser 5 000 euros à l'ancien mandataire au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Par ailleurs, la Société et sa filiale Francesco Smalto International ont assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de le voir condamner au versement de 822 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. Le 10 juin 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé que l'action était irrecevable car prescrite. La Société et sa filiale ont fait appel de cette décision. Le délibéré a également été prorogé au 16 février 2018.

L'arrêt du 17 avril 2018 a confirmé les condamnations, tout a été provisionné dans les comptes, à savoir 10K€ chez FSI et 10K€ chez Smalto.

NOTE 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 7.1 Engagements donnés

En K€	31-mars-18		
	SMALTO	FSI	LDC
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	36	2 212	2 147
Privilèges Organismes sociaux	8	504	4
Sous-total	44	2 716	2 151

Francesco Smalto International a mis en nantissement son fonds de commerce situé au 44, rue François 1^{er} à Paris au profit du trésor public, à hauteur de 2.212 K€, au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une TUP le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

Une inscription de privilège au profit du Trésor a été notifiée le 19 octobre 2010 pour 2 091 K€ au titre du litige fiscal Luxury Distribution Cannes.

Note 7.2 Engagements reçus

Néant

Note 7.3 Entreprises Liées

Bilan	Autres (hors interco)
Actif	
Dépôt de Garantie	181
Clients & comptes rattachés	184
Autres créances	5
Passif	
Dettes fournisseurs	600
Autres dettes	0
Compte de résultat	
Charges d'exploitation	1 040
Produits d'exploitation	0

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

NOTE 8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Facturation de l'exercice	DELOITTE				AUDIT & CONSEIL				S.ROZMUSKI FUDICAIRE			
	Montant € TTC		%		Montant € TTC		%		Montant € TTC		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	56 262	49 006	15%						10 234			
- Filiales intégrées globalement	71 176	72 981	-2%		1 800	3 624	-50%			10 476		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
Sous-total	127 438	121 987	4%	0%	1 800	3 624	-50%	0%	10 234	10 476	-2%	0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales												
intégrées globalement												
- Juridique, fiscal, social												
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)												
Sous-total												
TOTAL	127 438	121 987	4%	0%	1 800	3 624	-50%	0%	10 234	10 476	-2%	0%

* * *